

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 32/2024

Afférents au Conseil Municipal : 27
En exercice : 24
Date d'affichage : 7 Mars 2024
Date de convocation : 7 Mars 2024

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze-mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1^{er} Adjoint
Présents : Tous les Conseillers Municipaux sauf M. Diana (pouvoir à Mr Masut), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Lekim (pouvoir à Mme Gaisnon)
Absents excusés: Mr Mokrani
Secrétaire de séance : Mme Pascale LERDA

OBJET: Amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique – pose d'un câble électrique souterrain au niveau de l'impasse du Vieux Moulin: autorisation donnée à Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer la convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique doivent être réalisés par ENEDIS sur la parcelle communale située quartier Saint Joseph cadastrée section AD n°051/ 5058 DU BARRY.

Il s'agit d'alimenter le projet de Mr ROCHE Julien.

Les travaux consistent en la pose d'un câble électrique souterrain 400Volts au niveau de l'impasse du vieux Moulin.

En conséquence, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal

- Oui l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 33/2024

Afférents au Conseil Municipal : 27
En exercice : 24
Date d'affichage : 7 Mars 2024
Date de convocation : 7 Mars 2024

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze-mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1^{er} Adjoint
Présents : Tous les Conseillers Municipaux sauf M. Diana (pouvoir à Mr Masut), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Lekim (pouvoir à Mme Gaisnon)
Absents excusés: Mr Mokrani
Secrétaire de séance : Mme Pascale LERDA

OBJET: Amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique – Installation d'une armoire de coupure et de tous ces accessoires POSTE EMERAUDE ST MICRO : autorisation donnée à Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer la convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique doivent être réalisés par ENEDIS sur la parcelle communale située quartier La Bouaou cadastrée section AV n°0732.

Les travaux consistent en l'installation d'une armoire de coupure 13087P0083 « SPORT » et de tous ses accessoires -POSTE EMERAUDE ST MICRO- alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

En conséquence, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer la convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour les travaux d'installation d'une armoire de coupure 13087P0083 « SPORT » et de tous ses accessoires -POSTE EMERAUDE ST MICRO- alimentant le réseau de distribution publique d'électricité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 34/2024

Afférents au Conseil Municipal : 27
En exercice : 24
Date d'affichage : 7 Mars 2024
Date de convocation : 7 Mars 2024

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze-mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1^{er} Adjoint
Présents : Tous les Conseillers Municipaux sauf M. Diana (pouvoir à Mr Masut), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Lekim (pouvoir à Mme Gaisnon)
Absents excusés: Mr Mokrani
Secrétaire de séance : Mme Pascale LERDA

OBJET : Décès de Monsieur Jean-Louis CANAL.
Election d'un nouveau membre représentant la commune de Rousset au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives du Collège de Rousset.

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire, était élu en qualité de délégué titulaire au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives du Collège de Rousset.

Aussi, pour donner suite à son décès, il convient de le remplacer au sein de cette structure et de procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la commune de Rousset.

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint,
- Après avoir procédé aux opérations de vote,
- DECIDE d'élire, **A L'UNANIMITE**, en qualité de :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mr PIGNON Philippe	Mr Jean-Pierre WALTER
Mr ESPOTO Gilbert	Mme LEKIM Valérie